



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Adrien GUENE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Fichier partagé de la demande de logement social - Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) - Concours financier 2026

Relevant d'une démarche impulsée par Dijon métropole, le fichier partagé de la demande de logement à loyer modéré est, depuis le début de l'année 2011, porté par l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est) habilitée par l'État à gérer le numéro unique de chaque demandeur ainsi que la relation avec les dispositifs nationaux dont le système National d'Enregistrement (SNE).

Ce dispositif simplifie les démarches des demandeurs qui n'ont qu'un seul dossier à déposer avec la possibilité de le faire en ligne. Il permet également une observation territorialisée et partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires du logement à loyer modéré permettant d'apprécier les besoins sur les plans quantitatif et qualitatif avec pour finalité d'orienter et d'objectiver les politiques de programmation.

A l'échelle de Dijon métropole, au 1er janvier 2026, étaient enregistrés 11 796 ménages demandeurs soit, vis-à-vis de 2021, une augmentation de 25 % (9 692 demandes en 2021) :

- 59,25% soit 6 990 dossiers correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné ;
- 40,75% correspondent aux 4 806 dossiers de changement de logement.

La tension reste significative au regard d'un volume d'attributions effectuées durant l'année 2025 qui s'élève à 2 532 (baisse de 30 % par rapport à 2021 - 3 175 attributions) :

- 1 743 logements ont été attribués à des entrants dans le parc conventionné (69%) ;
- 789 attributions ont satisfait un changement de logement à loyer modéré (31%).

Au titre de l'exercice 2026, pour le fonctionnement de cet outil partagé, l'association AREHA Est sollicite auprès de Dijon métropole un concours financier à hauteur de 6 000 €, montant correspondant à la tarification forfaitaire adoptée par le conseil d'administration de AREHA Est le 29 novembre 2023.

Il est précisé que AREHA Est a sollicité également les contributions de l'État, d'Action Logement, d'autres collectivités telles que le Département de la Côte-d'Or qui se mobilise à même hauteur que Dijon métropole ; le dispositif étant financé également par les bailleurs sociaux.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, un concours financier d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2026 ;
- **de prélever** les crédits correspondants sur le budget de l'exercice en cours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

